



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 102951

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la manière d'améliorer les recherches en maïeutique avec en particulier l'émergence d'un corps d'enseignants-chercheurs dans cette discipline. En effet, la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique reconnaît la qualification des sages-femmes françaises pour diriger et surveiller les recherches biomédicales dans le domaine de la maïeutique. La création d'unités de recherche en France pourrait contribuer à la reconnaissance internationale nécessaire de cette discipline. Lors de la grande conférence de la santé du 11 février 2016, le Premier ministre a affirmé la nécessité de développer l'accès des étudiants en santé aux formations à la recherche. Il aimerait savoir si l'émergence d'un corps d'enseignants-chercheurs en maïeutique était à l'étude pour pouvoir contribuer de manière décisive à l'amélioration de la santé des femmes et des nouveau-nés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1415